

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Participatif s'il en est, le Grenelle par sa forme et son mode de pilotage original de «gouvernance à cinq», a permis une incontestable prise de conscience collective. Portant engagement national pour l'environnement les lois Grenelle I et II ont entraîné l'ensemble des composantes sociaux-économiques dans des dispositions structurantes, pour leur avenir, ainsi que pour celui de la Nation. Parallèlement, le Grenelle de la mer a complété l'ensemble du dispositif dans sa dimension marine et même ultra-marine.

La CFE-CGC y a pris toute sa place.

La crise financière puis économique, concomitante du processus Grenelle, a bousculé l'ordre des priorités. La perception que de profondes mutations étaient en jeu, (ruptures technologiques, changement de *business model*), a imposé de nécessaires évaluations économiques et sociales poussant à en mesurer l'impact en termes d'emploi par exemple.

A cela s'est ajouté la disparité de déploiement du Grenelle au plan territorial (ex des Plans régionaux Santé Environnement).

Enfin, l'abandon d'engagements emblématiques comme l'augmentation du fret ferroviaire, ou l'apparition de coupes budgétaires, font craindre *in fine*, une lente érosion de l'effort consenti initialement.

Préserver les acquis, plus encore, relancer la dynamique du Grenelle de l'environnement est pour la CFE-CGC une évidence. Créer les conditions de long terme pour un élan pérenne, est donc vital.

En premier lieu, l'éducation doit jouer un rôle premier. Tout au long du processus éducatif initial, y compris supérieur, via une approche interdisciplinaire, mais aussi par la formation continue tout au long de la vie. Ensuite, il est essentiel de permettre aux salariés d'acquérir les compétences indispensables à leur employabilité, résultant de l'évolution des métiers induite par une démarche de développement durable et de changement climatique.

Nous voulons rappeler que l'article 53 de la loi Grenelle I stipule que : «*Les organisations syndicales de salariés et d'employeurs seront saisies conformément à la loi de modernisation du dialogue social sur la possibilité d'ajouter aux attributions des institutions représentatives du personnel une mission en matière de développement durable*». Depuis la promulgation de la loi, rien ne s'est fait en conformité avec le texte. Finalement, cette négociation capitale, se trouverait à présent inscrite, à la marge, dans le cadre d'une négociation plus large, celle de la réforme des IRP.

La CFE-CGC milite pour la création d'une commission développement durable au sein du Comité d'Entreprise. L'importance de ce sujet mérite l'ouverture d'une négociation *ad hoc*.

Parmi les nombreuses préconisations, nous soutenons celle que le CESE puisse présenter systématiquement le rapport sur l'état de la France, au regard des politiques publiques, économiques, sociales et environnementales. De même, celle de renforcer le rôle des CESER en la matière.

La lutte contre la précarité énergétique des ménages, doit constituer une urgence pour les pouvoirs publics. L'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique mais aussi la recherche de technologies de transition peuvent être source de développement de nouvelles filières industrielles stratégiques. En ce sens les budgets de R&D doivent pouvoir refléter ces ambitions.

La CFE-CGC insiste sur une démarche anticipatrice donnant une large place au dialogue social indispensable à l'accompagnement du changement (mutations et ruptures technologiques).

D'autres leviers sont à disposition de la puissance publique, telle la fiscalité qui peut se révéler efficace en matière environnementale. Il convient d'évaluer les dispositifs financiers existants, d'en suivre la bonne exécution, de réorienter les moins performants.

Enfin, les dimensions Européenne et internationale doivent être confortées par un engagement sans faille de la France au plan :

- européen, en facilitant l'intégration et la participation de la société civile en amont de l'élaboration des normes,
- ensuite au niveau international dans la prochaine conférence des Nations Unies à Rio en juin 2012 (Rio+20, sommet de la terre).

La CFE-CGC partage la volonté du CESE de s'inscrire en faveur d'une relance d'un processus ouvrant sur un modèle de développement durable, reposant sur une économie moins carbonée limitant le changement climatique et préservant la biodiversité.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.